

AGENDA



D'ici l'automne création
d'un compte PASRAU sur
net.entreprise.fr



1^{er} octobre 2018 : MP
Publication des données
essentielle



Octobre 2018 mise à
disposition du portail REU



1^{er} novembre 2018 :
échéance COMEDEC pour
les collectivités ayant eu
une maternité



1^{er} janvier 2019 :
PASRAU

Ce mois-ci dans votre Collectic' :

- Les ASAP
- Connecteur Chorus
- Publication des données essentielles des marchés publics au 1^{er} octobre 2018 : Rappels et compléments
- Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu – Des connecteurs permettant l'automatisation des tâches mensuelles
- Répertoire Electronique Unique – REU
- Bilan Social – Informations complémentaires
- Plateforme départementale mutualisée de prise de RDV en ligne pour les CNI et les passeports
- Windows 10
- RGPD – Accompagnement de l'Adm74
- Sauvegardes



Les ASAP (Avis des Sommes A Payer)



Vos logiciels de comptabilité sont compatibles avec les procédures de dématérialisation complète des titres de recette (les ASAP), cette procédure évite d'éditer les titres de recettes.

Il existe 2 types d'ASAP, les ASAP pour les Entités Publiques (ASAP Chorus) qui sont dématérialisés par le dépôt sur le portail Chorus via du flux PES et les ASAP pour les entités privées (ASAP Editique) dématérialisés via le service éditique de la DGFIP.

Si vous n'utilisez pas encore ces procédures, contactez nous, afin de réaliser les paramétrages nécessaires dans votre application.

La généralisation du flux ASAP offre la possibilité de faire basculer les rôles de facturation en titre individuel (hors rôle d'eau et rôle volumineux).

Les titres de recettes sont automatiquement générés et transférés dans la comptabilité et les lignes de prestation sont détaillées dans la partie ASAP du titre.

Ceci vous évite l'édition des factures individuelles et des rôles ainsi que la mise sous pli, ceci incombant alors au centre éditique de la DGFIP.

Cela permet aussi de disposer d'un talon optique (inclus dans l'ASAP) pour permettre le traitement des chèques par le centre d'encaissement de Créteil et le paiement par TIP.

Pour la mise en place de cette option, un paramétrage, par nos services de votre application de facturation est nécessaire. Si vous êtes intéressé par cette fonctionnalité merci de nous contacter.

Connecteur Chorus

Le connecteur Chorus permet de télécharger automatiquement les factures disponibles sur CHORUS PRO vous évitant une connexion manuelle sur le portail Hélios (la signature électronique via le parapheur n'est pas obligatoire pour le mettre en place).

Le connecteur est à disposition gratuitement des collectivités adhérentes au service informatique de l'Adm74 et utilisant déjà le parapheur pour la dématérialisation des flux comptable et/ou la télétransmission des actes via S²low.

Si vous êtes intéressés par la mise en place (gratuite) du connecteur CHORUS, contactez nous par email à serinfo@maires74.asso.fr.

Annuaire CHORUS – TIERS

PENSEZ A FAIRE LA MISE A JOUR DE L'ANNUAIRE DE VOTRE BASE TIERS.

Vous êtes équipés du Connecteur chorus...

Allez dans Données / Tiers - Mise à jour des tiers ou Organisation - Tiers / Opérations / Mettre à jour les tiers en fonction de votre gamme de logiciel. La mise à jour est automatique.

Vous n'êtes pas équipés du connecteur, vous devez télécharger l'annuaire depuis le site 'communauté chorus', il s'agit d'un zip à extraire puis à charger dans le fichier des Tiers.

Les éléments, tels les services seront ajoutés dans votre base tiers.

Ils peuvent être demandés lors de la création d'un ASAP à un tiers public par exemple.

Publication des données essentielles des marchés publics au 1^{er} octobre 2018 : Rappels et compléments

Pour rappel, concernant les données essentielles des marchés publics, il conviendra de **transmettre les Données Essentielles sur le profil acheteur de votre collectivité (MP74.fr ou autre) et le recensement des marchés sur le site de l'OECP/REAP.**

Pour collecter un maximum d'informations, la saisie de données relatives aux marchés **se fera dans les outils de Gestion financière pour les collectivités publiques équipées de la gamme Gestion financière 13 – COMPTA EVO.**

Les éditeurs de logiciels sont en cours de mise à jour de leurs outils financiers et de marchés publics afin de générer le flux intitulé '**PES Marché**', qui répondra au déploiement de la démarche Open DATA des données essentielles.

Concernant les utilisateurs de la Gamme E.magnus gestion financière 2009 V10, il conviendra de saisir les données essentielles soit sur le profil acheteur de la collectivité (MP74 ou autre) soit sur le site ETALAB.

OECP : [Observatoire Economique de la Commande Publique](#)

REAP : [Recensement Economique de l'Achat Public](#)

Etalab : [Mission interministérielle sous l'autorité du Premier ministre chargée de mettre en œuvre l'ouverture des données publiques via le portail data.gouv.fr](#)

D'autres informations vous seront communiquées lors des sessions de formations proposées aux adhérents MP74 en septembre prochain :

- Le vendredi 14 septembre de 8h30 à 12h30 à THYEZ,
- Le lundi 17 septembre de 13h30 à 17h30 à CRANVES-SALES (à confirmer),
- Le jeudi 20 septembre de 13h30 à 17h30 à ARMOY,
- Le mardi 25 septembre de 13h30 à 17h30 à EPAGNY METZ-TESSY (à confirmer),
- Le lundi 1^{er} octobre de 13h30 à 17h30 à ARCHAMPS.

Les dates, lieux et horaires vous seront confirmés par mail lors des inscriptions à venir courant juillet.

Prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu – Des connecteurs permettant l'automatisation des tâches mensuelles

La mise en œuvre du Prélèvement à la Source de l'impôt sur le revenu (PAS) sera effective pour l'ensemble des contribuables à compter des paies de janvier 2019.

L'Association des Maires de Haute-Savoie a organisé quatre réunions d'information sur ce sujet dans chaque arrondissement du département, qui ont regroupé 160 utilisatrices et utilisateurs des logiciels Berger-Levrault.

Ces rencontres ont permis de sensibiliser les participants sur le mécanisme du PAS :

- Les dates importantes de ce nouveau mode de prélèvement de l'impôt
- Les différents tests réalisés par l'éditeur du logiciel
- La mise en place dans l'application RH

L'Association des Maires met à la disposition des collectivités adhérentes et moyennant une cotisation annuelle un connecteur « BL connect Net-entreprise » qui permettra l'automatisation des tâches mensuelles du PAS :

- Réception des taux et intégration dans l'application
- Dépôt avec application du PAS comportant les montants prélevés
- Réception et analyse des retours métiers (Comptes rendus Métiers – CRM)
- Traçabilité et sécurisation des informations (accusé réception du dépôt de fichier)

Le tarif annuel de souscription au connecteur PAS est calqué sur l'adhésion aux modules du service informatique de l'Adm74 et dépend ainsi du nombre de postes/d'utilisateurs :

MODULES	1 utilisateur	2 utilisateurs	3 utilisateurs	4 à 5 utilisateurs	6 à 9 utilisateurs	10 à 15 utilisateurs	16 utilisateurs et plus
1 module	400 €	1 200 €	1 700 €	2 000 €	2 300 €	2 600 €	3 200 €
2 modules	800 €	1 600 €	2 200 €	2 500 €	2 800 €	3 100 €	3 800 €
3 modules	1 200 €	2 200 €	2 500 €	2 800 €	3 500 €	3 900 €	4 400 €
4 modules	1 300 €	2 500 €	2 800 €	3 200 €	4 000 €	4 500 €	5 000 €
Option connecteur PASRAU	50 €	60 €	70 €	80 €	110 €	140 €	200 €

La souscription à l'option « connecteurs PASRAU » est à ajouter au tarif annuel d'adhésion au service informatique et n'entre pas dans le calcul des 10% de réduction au montant d'adhésion pour les collectivités ayant souscrit au mode hébergé.

Un nouveau bulletin d'adhésion sera transmis prochainement à tous les adhérents au service informatique de l'Adm74 afin que chaque collectivité puisse nous indiquer si elle souhaite souscrire ou non à l'option connecteur PASRAU.

Envoi automatique des flux signés électroniquement

Depuis la version 13.20 du logiciel Gestion financière (COMPTA EVO), les flux peuvent être envoyés automatiquement en trésorerie dès la signature électronique effectuée; Pour cela, paramétrez votre logiciel de compta, à savoir : Allez dans le bloc configuration puis paramétrage et configuration des échanges ; Dans l'onglet PES, cochez la case 'envoi automatique' de la zone 'Télétransmission'.

Télétransmission
Mode Envoi automatique

Dans le Logiciel EGF2009 V10, l'envoi automatique après signature est effective depuis juillet dernier sans paramétrage particulier.



Le calendrier de mise en œuvre

- **Eté 2017 :**
Travail préparatoire de l'INSEE
- **Février 2018 :**
Fin de la révision 2017/18
- **Fin Mars 2018 :**
Centralisation des listes via ELISTELEC
- **Avril – Septembre 2018 :**
Traitement par l'INSEE des listes pour les fiabiliser
- **Octobre 2018 :**
Mise à disposition auprès des communes du portail REU :
 - Afin de valider les listes retraitées par l'INSEE
 - Et d'entrer dans le système de gestion des inscriptions et radiations courantes
- **Nov 2018 – Janvier 2019 :**
Saisie par les communes des décisions d'inscription suite aux demandes déposées entre janvier et octobre 2018
- **Janvier 2019 :**
Entrée en vigueur du dispositif
- **Fin février 2019 :**
Fin de la validation par les communes des listes définitives
- **Mars 2019 :**
Entrée en vigueur complète du nouveau système
- **Fin Avril 2019 :**
Clôture des inscriptions avant les élections européennes

Répertoire électoral unique : REU

Un répertoire électoral unique et permanent, tenu par l'INSEE, sera créé afin de centraliser au niveau national les modifications réalisées sur les listes électorales par les mairies.

Le REU servira ainsi de base à l'élaboration des listes électorales et ne constituera plus un simple moyen de contrôle. Pour établir leur liste électorale, les communes partiront dudit répertoire et informeront l'INSEE, par voie dématérialisée, des inscriptions et radiations effectuées afin de permettre la mise à jour régulière du fichier.

Les objectifs sont :

- de combattre l'abstention en réduisant le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits ;
- de rapprocher les citoyens du processus électoral.

Aujourd'hui des acteurs (Communes, INSEE, DILA, Consulats, les ministères de la justice et de la défense) dispersés, demain tous raccordés au même système d'information : Le **REU**

Les avantages sont :

- Des échanges **plus rapides**, en temps réel pour la plupart, et **plus fiables**.
- Les électeurs pourront s'inscrire sur une liste électorale **jusqu'à six semaines avant la date** d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.
- La gestion directe par l'INSEE de certains processus permet **d'alléger la charge des communes**
- Fin de la possibilité de double inscription pour les Français établis à l'étranger
- Traitement des demandes d'inscription de manière **permanente**
- Décisions d'inscription et de radiation **prises par le maire**, et non plus par une commission administrative qui devient une commission de contrôle

Que faire des prochaines demandes avant le REU?

Dans l'application **e.magnus Gestion Relations Citoyens (GRC)** via le module **Elections**, continuez à enregistrer vos mouvements d'électeurs – inscriptions, radiations, changements d'adresse – comme vous le faisiez jusqu'ici.

Une prochaine version d'e.GRC permettra de prendre en compte ces mouvements dans le Répertoire Électoral Unique sans ressaisie de votre part.

Bilan Social – Informations complémentaires

Vous avez jusqu'au **30 juin 2018**, pour produire votre **Bilan Social** pour l'année 2017. Comme nous l'évoquions dans notre précédent bulletin Collectic', l'application de **Saisie du Bilan Social du Centre de Gestion** vous permet de réaliser celui-ci en important votre **N4DS** (fichier TDS2017.txt). Si vous avez votre fichier TDS2016, nous vous conseillons de l'importer également, pour compléter un maximum d'informations.

Vous avez également la possibilité d'importer le fichier issu du questionnaire de la **DGCL**, généré à partir de l'application Bilan Social de la Paie (il faut avoir installé la dernière version de Epaie 10.20, en cours de diffusion).

Ces 2 options (import N4DS et import DGCL) sont **exclusives** : si vous décidez de changer d'option en faisant un 2^e import, une initialisation de vos données est nécessaire et vous fait perdre les données issues du 1^{er} import.

Après avoir fait quelques tests avec une collectivité, en utilisant ces 2 modes de saisie, nous pensons que l'option la plus simple et la plus fiable est effectivement d'utiliser **l'import N4DS** et de compléter ensuite les informations manquantes par une saisie en ligne.

Plateforme départementale mutualisée de prise de RDV en ligne pour les CNI et les passeports

Une trentaine de communes de Haute-Savoie sont à ce jour équipées de dispositifs de recueil de données (DR) pour l'établissement des cartes nationales d'identité et des passeports. Afin de faciliter le travail des agents desdites collectivités, mais également afin de faciliter les démarches des administrés, l'Association des Maires de Haute-Savoie propose aux collectivités intéressées de se doter d'un outil mutualisé permettant la prise de RDV pour les CNI et les passeports.



La commune d'Epagny Metz-Tessy fait partie des 1^{ères} communes à avoir mis en place cette plateforme et à la mettre à disposition des administrés.

RETOURS DE Mme Karine GUDERZO, Responsable Accueil général, Etat-Civil et Citoyenneté à la mairie d'Epagny Metz-Tessy.

Adm74 : Depuis quand la plateforme de prise de RDV en ligne est-elle active dans votre collectivité ?

K.G. : Nous avons ouvert la plateforme début mai avec des RDV pouvant être pris à compter du 18 juin 2018 : <https://welrdv-mairies-cni.fr/alias/epagny-metz-tessy-74330>

Adm74 : Quels sont les apports de la plateforme de prise de RDV en ligne, pour la collectivité et pour les administrés ?

K.G. : Auparavant, nous passions en moyenne 7 minutes par appel téléphonique pour renseigner les gens sur les 1^{ères} dates de RDV, les pièces à fournir...avec finalement dans la majorité des cas un RDV qui n'était pas nécessairement pris sur notre commune. La plateforme nous a permis de réduire considérablement ce temps de travail.

De plus, sa configuration est très accessible à la fois pour les agents, l'administrateur et les usagers. Nous pouvons de surcroît la personnaliser à notre guise et insérer les documents élaborés en interne.

Le fait que les citoyens puissent eux-mêmes annuler leur RDV est également très apprécié par les agents.

Adm74 : La confirmation des RDV par SMS vous semble-t-elle efficace ?

K. G. : Nous ne pouvons pas encore répondre à cette question car nous allons débiter sur ce nouveau système à compter des RDV du 18 juin mais il nous semble quasi certain que cette confirmation par SMS réduira le nombre de désistements, très important à l'heure actuelle.

Remarques libres à propos de la plateforme

K.G. : Nous avons eu quelques petits bugs de départ avec la plateforme, avec parfois des difficultés de connexion mais dans la globalité nous sommes très satisfaits. De plus, lorsque nous souffrons d'un petit dysfonctionnement, l'ingénieur en charge du système répond immédiatement et solutionne très vite le problème rencontré.

11 communes du département se sont engagées dans le projet et utilisent ou sont en cours de formation à l'utilisation de la plateforme CNI et Passeports proposée par l'Adm74 :

- Abondance
- Annemasse
- Boège
- Chamonix Mont-Blanc
- Cluses
- Douvaine
- Epagny Metz-Tessy
- Frangy
- Rumilly
- Vétraz-Monthoux
- Ville-la-Grand

Pour obtenir plus d'informations sur la plateforme CNI et Passeports proposée par l'Association des Maires, RDV sur notre site internet :

<http://www.maires74.asso.fr/58-a-la-une/411-proposition-de-plateforme-mutualisee-cni-et-passeports.html>

Mise à jour Windows 10

Les mises à jour Windows 10 sont susceptibles de perturber l'accès à certaines de vos applications dont celles de Berger-Levrault.

Les solutions sont connues et nécessitent pour les mettre en œuvre une connexion en télémaintenance. Vous devez donc connaître les différents mots de passe d'accès à votre système informatique (Serveur, Antivirus) afin que nous puissions intervenir.

De manière générale, les mises à jour Windows (que ni vous ni nous ne maîtrisons) ont la fâcheuse tendance à réinitialiser le paramétrage de vos pare-feu et antivirus. C'est pour cela que les mises à jour des applications Berger-Levrault peuvent tout à coup ne plus fonctionner correctement.

Règlement général européen sur la protection données (RGPD) – Accompagnement de l'Adm74

Depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du RGPD, la réglementation sur la protection des données personnelles est renforcée. Dorénavant nous ne pourrions plus par exemple connaître vos mots de passe ou intervenir en télémaintenance sans votre présence.

De nouvelles obligations s'imposent également aux structures publiques, notamment celles de se doter d'un **délégué à la protection des données (DPD ou DPO pour Data Protection Officer)** qui sera chargé d'informer et de conseiller la collectivité (élus, agents, services) sur les obligations qui lui incombent en vertu du RGPD.

Dans le but d'aider les communes et intercommunalités du département à se mettre en conformité avec le RGPD et afin d'accompagner les personnes chargées, dans les collectivités, de cette démarche, l'Adm74 en partenariat avec les entreprises COVATEAM et OPTIMEX DATA, propose à ses adhérents (communes et intercommunalités) de participer à trois journées, dont deux journées de formations groupées :

- Jour 1 : formation groupée : découverte et sensibilisation au RGPD
- Jour 2 : audit informatique dans la collectivité (sur site)
- Jour 3 : formation groupée : plan d'action et feuille de route pour se mettre en conformité

Toutes les informations relatives à cet accompagnement sont précisées sur notre site en cliquant [ici](#).

Sauvegardes

Nous vous rappelons que vous êtes responsables de vos données et que dans ce cadre là les règles suivantes sont à respecter :

- Existence d'une sauvegarde externe conservée dans un endroit sécurisé.
- Procédure connue pour récupérer cette sauvegarde (Accès, Mot de passe éventuel).
- Vérification régulière du bon fonctionnement et de l'intégrité de ces sauvegardes.

Le service informatique de l'Adm74, c'est :

- une équipe de six techniciens formateurs en informatique au service des collectivités de Haute-Savoie (Sylvie BORDILLON, Cécile DARDOIZE, Céline MATHIEU, Farid ADJERIME, Claudy CHAPEL, Didier LAFORET)
- un service de hot line et de télémaintenance illimité du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Téléphone : 04 50 51 82 27

Mail :

serinfo@maires74.asso.fr

